

APPEL A PROJET
RÉSIDENCE D'ÉVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL EN CRÈCHE

Date limite de dépôt : **23 juin 2023 à 18h**

MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DE L'INTÉGRALITÉ DE L'APPEL A PROJET
AVANT DE REMPLIR LE DOSSIER

**CADRAGE
INSTITUTIONNEL**

Ce projet est porté par la Direction Petite Enfance de la Mairie de Toulouse et la Cité Éducative Nord

- 1. Le projet culturel de la mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole**, parmi ses axes majeurs, vise à défendre l'accès de tous les publics à la culture, élément majeur de citoyenneté et vecteur de lien social notamment en favorisant l'accès à la culture et ce, dès le plus jeune âge.
 - 2. Le PEDT** (le projet éducatif de la ville de Toulouse) 2018-2021 prévoit dans ses 9 engagements éducatifs, cadre d'action des trois années à venir, un axe : «Intégrer les enjeux locaux de l'éducation artistique et culturelle » visant à intégrer pleinement l'EAC au sein du PEDT toulousain.
 - 3. Le cadre national pour l'accueil du jeune enfant** du Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (avril 2017) a intégré dans les 10 grands principes pour grandir en toute confiance de la Charte d'accueil du jeune enfant; « Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- Le Rapport ministériel** « développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels » Sylviane Giampino, mai 2016.
- Le rapport "Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle** - Promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent (ECA-LEP) janvier 2019 - Sophie Marinopoulos.
- Le Rapport HCFEA** « pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant » 22 mars 2019 »;
Repère 13 : Éveil artistique et culturel au quotidien ; engager les professionnels de la petite enfance dans des partenariats avec des acteurs culturels du territoire et prévoir explicitement les temps de danse, comptines, lecture d'albums, dans un climat de jeu, de créativité, de dialogue avec l'enfant ;
Repère 14 : Favoriser les initiatives artistiques et culturelles entre parents, enfants et professionnelles des modes d'accueil.
La petite enfance s'inscrit pleinement également dans la **Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté** – Plan gouvernemental 2018.
- 4. Les « cités éducatives »** sont un programme interministériel porté par les ministères de la Ville et du Logement et de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, visant à mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs pour la réussite de l'enfance et de la jeunesse dans les quartiers populaires, autour de l'École. La Cité éducative Nord qui a obtenu ce label en 2021, devra répondre à trois objectifs : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles via notamment l'éducation artistique et culturelle. Ce label est piloté localement par la Mairie de Toulouse, la Préfecture de Haute Garonne, l'Éducation Nationale, et Toulouse Métropole.

| | |
|--|---|
| <p>OBJECTIF STRATÉGIQUE</p> | <p>Développer un nouveau format d'éveil artistique et culturel en direction des enfants accueillis en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sur le temps d'accueil des enfants âgés de 0 à 3 ans.</p> <p>Les établissements Petite Enfance de la Mairie de Toulouse bénéficiaires du projet sont les suivants des quartiers Borderouge et Trois Cocus.</p> <p><u>Attention ! Cette résidence artistique n'est pas une résidence de création ayant pour objet principal la conception d'une œuvre impliquant des séances de sensibilisation. L'objet principal reste la transmission, corrélée à la création d'une œuvre dont les jeunes enfants sont les acteurs principaux accompagnés des professionnels petite enfance.</u></p> |
| <p>OBJECTIFS POURSUIVIS</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Permettre aux enfants de découvrir la démarche de création artistique et/ou culturelle de rencontrer au plus près des intervenants artistiques et culturels dans le but de développer leur curiosité, leur capacité de création et de développer leur culture personnelle - dans un objectif d'éveil à soi, aux autres et à l'environnement et de s'inscrire dans la lutte contre la ségrégation culturelle 2. Permettre aux intervenants artistiques de développer un processus de transmission dans un lieu spécifique (EAJE) et donc d'améliorer leur offre à venir. 3. Permettre à l'équipe éducative (professionnels petite enfance) de rencontrer des professionnels des arts et de la culture, d'échanger avec eux, et d'être dans une démarche de co-construction au bénéfice du jeune enfant 4. Permettre au projet de résidence de s'inscrire dans un environnement plus global que celui du contexte de la crèche en mobilisant les familles et les éventuels équipements de proximité (équipements culturels, équipement publics et associatif, etc.) |
| <p>FORMAT D'INTERVENTION ET LIEUX DE LA RÉSIDENCE</p> | <p>Résidence d'un ou plusieurs professionnels de la culture et des arts en EAJE, au sein de 2 sites des quartiers Borderouge et Trois Cocus (les établissements Petite Enfance de Lampàgia (multi-accueil, crèche familiale et Relai Petite Enfance) et le multi-accueil de Danielle Mitterrand) associant transmission et création avec les jeunes enfants proposant une approche pluridisciplinaire.</p> <p>Chaque structure a des espaces extérieurs et une superficie d'environ 1 000m²,</p> <p>Les 2 multi-accueils sont de 60 places, accueillent des ENFANTS AGES DE 2 MOIS A 3 ANS)</p> |
| <p>DISCIPLINES ARTISTIQUES VISÉES</p> | <p>Ensemble des univers culturels et des disciplines artistiques.</p> <p>Une attention particulière sera accordée <u>aux projets proposant des propositions pluridisciplinaires prenant en compte le développement affectif et psychomoteur du jeune enfant</u></p> |
| <p>STATUT DU PORTEUR DE PROJET</p> | <p>Toute structure, susceptible de recevoir des financements publics.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>FORMAT DE L'INTERVENTION</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet présenté se déclinera sur les temps de présence des enfants : de préférence les matins. 2. Le projet se déroule de Septembre 2023 à Juin 2024 et est réparti sur plusieurs semaines. Réunions préparatoires et coordination en amont de la mise en place de la résidence. 3. Le volume horaire d'intervention sur le temps d'accueil ne pourra excéder 3H00/jour. Le volume total des interventions par artiste ne pourra excéder 115H par résidence (coordination et interventions comprises). 4. Carte blanche est laissée aux opérateurs pour construire le contenu de leurs interventions. 5. Le projet devra s'affiner, s'enrichir et évoluer lors des échanges avec l'équipe pédagogique. 6. Gratuité totale de l'action pour les enfants et les familles. 7. Le projet s'adressera dans l'idéal à plusieurs groupes d'enfants différents. 8. Les jeunes enfants resteront sous la responsabilité des professionnels de la structure Petite Enfance 9. Le projet prévoit un travail de pratique artistique impliquant pleinement les enfants voire leur famille. 10. Un véritable dialogue est instauré avec l'ensemble de l'équipe éducative (professionnels petite enfance) pour la construction du projet. Une présentation du fonctionnement de la structure et du projet pédagogique pourra être réalisée par les professionnels sur demande. 11. Un espace sera dédié à la création dans l'enceinte de l'établissement. 12. Un rayonnement sur le territoire doit être envisagé en lien avec les partenaires culturels potentiels du territoire (communication / valorisation). 13. Un temps de restitution et de partage est à prévoir avec les familles. |
| <p>CONDITIONS DE RECEVABILITÉS</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Structure pouvant recevoir des financements publics (associations loi 1901...) 2. Dossier de candidature dûment complété 3. Ensemble des pièces administratives fournies |
| <p>CRITÈRES DE SÉLECTION</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Références et projets antérieurs menés dans le domaine de la médiation artistique et culturelle pour les 0 - 3 ans et tout particulièrement en structure d'accueil 2. Qualité de l'approche pluridisciplinaire artistique et culturelle du projet présenté 3. Caractère innovant / original du projet proposé 4. Mobilisation / passerelle avec les ressources et structures culturelles du territoire 5. Cohérence de la proposition budgétaire |

| | |
|---|---|
| <p>MONTANT ET MODALITÉS DE LA PRESTATION</p> | <p style="text-align: center;">FINANCEMENT - PRESTATION</p> <p>Le montant alloué à ce projet est de 15 000€ réparti comme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cités éducatives Nord (avec le soutien de la préfecture) : 10 000€ ➤ Mairie d Toulouse – Direction Petite Enfance : 5 000€ <p>La prestation prend en compte les interventions artistiques et culturelles par des professionnels (sur la base d'un taux horaire de 65€ maximum incluant la préparation pédagogique) ainsi que des coûts complémentaires participant au bon fonctionnement du projet (achat de matériel, achat de places pour des sorties culturelles, achat de fond pédagogiques, etc.)</p> <p>La prestation de pourra prendre en compte l'achat d'un spectacle de la structure candidate.</p> <p>Le montant demandé ne peut correspondre à la valeur totale économique du service rendu. Le budget prévisionnel doit donc présenter plusieurs sources de financement dont une part de fonds propres. Le projet déposé de pourra faire l'objet d'aucun autre financement de la collectivité.</p> |
| <p>DOSSIER DE CANDIDATURE</p> | <p>Pour être recevable, le dossier adressé <u>à la mairie de Toulouse</u> doit être composé des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulaire de candidature PDF <u>intégralement complété</u> ▪ Un devis <u>détaillé</u> ▪ Document attestant de la domiciliation de la structure et de sa raison sociale <u>datant de moins de 3 mois</u> (immatriculation INSEE) ▪ L'état financier du dernier exercice comptable ▪ Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB) <p>En cas de pièces manquantes ou de dossier partiellement complété, celui-ci ne pourra être traité.</p> <p>Pour d'éventuels documents volumineux (photos, vidéos...) merci d'adresser un lien de téléchargement via les plateformes d'envoi de fichiers volumineux à l'adresse mail ci-dessous.</p> <p>Date limite de dépôt des dossiers : 23 juin 2023 L'envoi du dossier et des pièces justificatives se fera sous forme dématérialisée par courriel à l'adresse suivante : evenements.DPE@mairie-toulouse.fr</p> <p>Date des auditions des candidats recevables le mardi 4 juillet 2023</p> |

| | |
|--|--|
| <p>DROITS D'UTILISATION LIÉS A LA PUBLICATION DES RÉSULTATS</p> | <p>Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent appel à candidatures, et liées à l'attribution des subventions, seront traitées conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.</p> <p>Tous les candidats disposeront en application de la loi précitée d'un droit d'accès et de rectifications aux données les concernant. Toute demande d'accès ou de rectification à ces informations doit être envoyée à l'adresse suivante : Mairie de Toulouse, Direction Petite Enfance, 32/34 boulevard André Netwiller, 31200 Toulouse.</p> <p>Les lauréats autoriseront la Mairie de Toulouse à publier le contenu de leur projet et leur nom sur tous supports de communication et auprès de la presse. Le lauréat devra mentionner dans sa communication que le projet bénéficie d'un financement de la Mairie de Toulouse (logo) et de la Cité Éducative (logo).</p> <p>Les lauréats autoriseront la Mairie de Toulouse à prendre des photos ou vidéos lors de la mise en œuvre de la résidence en lien avec les EAJE.</p> <p>Pendant une durée de 5 ans et dans le monde entier, le lauréat cède à la Mairie de Toulouse les droits de reproduction et de représentation relatifs au contenu du projet pour les supports de communication et auprès de la presse. Dans l'hypothèse d'une exploitation commerciale, une convention sera signée entre la Mairie et le porteur de projet.</p> <p>Enfin, la Mairie de Toulouse se réserve le droit d'organiser des visites sur site lors du déroulement de la résidence organisée par le lauréat, en lien avec les EAJE.</p> |
| <p>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</p> | <p>Jury et auditions de Sélection (Mairie de Toulouse) : Juillet 2023 Rencontres avec les EAJE et préparation du projet: Septembre à décembre 2023 Début des résidences : Janvier 2024</p> |

PROCÉDURE DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJET EAC en 4 ÉTAPES

- 1 Téléchargez sur le site de la mairie le formulaire de candidature
- 2 Remplissez intégralement le formulaire de candidature. Merci d'enregistrer le document en le renommant comme suivant **EAC2023_[nom de votre structure en majuscule]**
- 4 Scannez et enregistrez toutes les pièces justificatives : devis + attestation INSEE + derniers statuts + état financier du dernier exercice + RIB + brochure de la structure etc.
- 5 Envoyez par mail l'ensemble de ces documents en pièces jointes à l'adresse evenements.DPE@mairie-toulouse.fr

Pour toute question ou complément d'information, merci de nous contacter par mail
(evenements.DPE@mairie-toulouse.fr ou au 05.62.27.67.50)